COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT- QUENTINOIS
-=-

Frédérique MACAREZ, Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152-7, L.153-60 et R.153-18 relatifs aux servitudes d'utilité publique et à la mise à jour des annexes des plans locaux d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD) approuvé le 9 décembre 2020, modifié le 23 mars 2022, mis à jour le 28 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la relance du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la relance du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de Télédiffusion de France devenue TDF,

Vu les documents annexés,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le PLUi-HD de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet le contenu des annexes du PLUi-HD est modifié : y sont abrogées 5 servitudes radioélectriques PT1 et 7 servitudes radioélectriques PT2.
Dans l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 précité, y sont abrogées :

- la servitude d'utilité publique PT1 relative à la station de Neuville Saint-Amand (décret du 13 juillet 1992) (communes concernées : Harly, Mesnil-Saint-Laurent et Neuville Saint-Amand) ;
- la servitude d'utilité publique PT1 relative à la station de Saint-Quentin (N°ANFR 0020220031) (décret du 17 octobre 1991) (communes concernées : Gauchy, Harly, Neuville Saint-Amand et Saint-Quentin) ;
- la servitude d'utilité publique PT1 relative à la station de Saint-Quentin (N°ANFR 0020220032) (décret du 17 octobre 1991) (communes concernées : Gauchy, Harly, Rouvroy et Saint-Quentin) ;
- la servitude d'utilité publique PT1 relative à la station de Ham (décret du 23 février 1993) (commune concernée : Sommette-Eaucourt) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la station de Neuville Saint-Amand (décret du 30 avril 1981) (commune concernée : Neuville Saint-Amand) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la liaison hertzienne de Neuville Saint-Amand à Bohain-en-Vermandois (décret du 8 juin 1984) (communes concernées : Essigny-le-Petit, Fonsomme, Harly, Homblières, Mesnil-Saint-Laurent et Neuville Saint-Amand) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la liaison hertzienne de Neuville Saint-

Amand à Chauny (décret du 19 décembre 1988) (communes concernées : Jussy, Montescourt-Lizerolles et Neuville Saint-Amand) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la liaison hertzienne de Neuville Saint-Amand à Guise (décret du 12 décembre 1989) (communes concernées : Homblières, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent et Neuville Saint-Amand) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la station de Saint-Quentin (N°ANFR 0020220031) (décret du 7 mars 1991) (commune concernée : Saint-Quentin) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la station de Saint-Quentin (N°ANFR 0020220032) (décret du 7 mars 1991) (commune concernée : Saint-Quentin) ;

Dans l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance du 18 mars 2021 précité, y sont abrogées :
- la servitude d'utilité publique PT1 relative à la station de Gauchy (décret du 19 mai 1969) (commune concernée : Gauchy) ;
- la servitude d'utilité publique PT2 relative à la station de Gauchy (décret du 5 décembre 1972) (commune concernée : Gauchy) ;

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, à la mairie des communes d'Essigny-le-Petit, Fonsomme, Gauchy, Harly, Homblières, Jussy, Marcy, Mesnil Saint-Laurent, Montescourt-Lizerolles, Neuville Saint-Amand, Rouvroy, Saint-Quentin et Sommette-Eaucourt et à la Préfecture (D.D.T).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et à la mairie des communes d'Essigny-le-Petit, Fonsomme, Gauchy, Harly, Homblières, Jussy, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Montescourt-Lizerolles, Neuville Saint-Amand, Rouvroy, Saint-Quentin et Sommette-Eaucourt durant un mois.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aisne, au Directeur départemental des territoires et au Directeur départemental des finances publiques.

Fait à Saint-Quentin, le 11 avril 2023

Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20221201-73900-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13 avril 2023
Publication : 13 avril 2023

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Cet arrêté est susceptible d'un recours administratif contentieux dans les deux mois de son rendu exécutoire, devant le tribunal administratif d'Amiens, ou sur www.telerecours.fr.

Vu pour être annexé à mon arrêté du 11 AVR. 2023

La Présidente
Frédérique MACAREZ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PLUI-HD) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS (CASQ)

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE AU DOSSIER D'APPROBATION DU PLUI-HD DE LA CASQ APPROUVÉ LE 09/12/2020 ET À LA MISE DES SUP DU PLUI-HD PRÉCITÉ SUR LES COMMUNES DE DALLON (Instauration d'une SUP PM2 : Arrêté Préfectoral du 06/12/2021) et SAINT-QUENTIN (Instauration de deux SUP AC1 : Arrêtés Préfectoraux du 11/04/2022)

MODE D'EMPLOI

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné, vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.

FICHE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PT1 ET PT2 SUPPRIMÉES

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
PT_1	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Communications électroniques	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications électroniques	**Station Hertzienne NEUVILLE-SAINT-AMAND** - (station n°0020220007 - zone de garde: 500 mètres et zone de protection: 1500 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 13 juillet 1992 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) concernées : **Harly, Mesnil-Saint-Laurent et Neuville-Saint-Amand** **Station Hertzienne SAINT-QUENTIN SAINT LAZARE** (station n°0020220031 - zone de garde: 500 mètres et zone de protection: 1500 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 17 octobre 1991 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Communes de la CASQ concernées : **Gauchy, Harly, Neuville-Saint-Amand et Saint-Quentin** **Station Hertzienne SAINT-QUENTIN GAMBETTA** (station n°0020220032 - zone de garde: 500 mètres et zone de protection: 1500 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 17	Orange - UPR NE Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet – BP 88007 21080 DIJON Cedex 9 TDF (Télédiffusion de France) 10 rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS

			octobre 1991 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Communes de la CASQ concernées : **Gauchy, Harly, Rouvroy et Saint-Quentin** **Station Hertzienne HAM CHEMIN D'ACCES AU PORT** (station n°0800220014 - zone de garde : 500 mètres et zone de protection : 1500 mètres - gestionnaire : France Télécom) instaurée par décret du 23 février 1996 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Commune de la CASQ concernée : **Sommette-Eaucourt** **Station Hertzienne GAUCHY MOULIN DE TOUS VENTS** (station n°0020130001 - zone de protection: 500 mètres - gestionnaire: T.D.F. - DO PARIS) instaurée par décret du 19 mai 1969 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 18 mars 2021 Commune de la CASQ concernée : **Gauchy**	

PT_2	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Communications électroniques	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques	**Station Hertzienne NEUVILLE-SAINT-AMAND** (station n°0020220007 - zone secondaire de dégagement: 1000 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 30 avril 1981 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Commune de la CASQ concernée : **Neuville-Saint-Amand**	Orange - UPR NE Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet – BP 88007 21080 DIJON Cedex 9 TDF (Télédiffusion de France) 10 rue d'Oradour-sur-Glane

			Liaison Hertzienne NEUVILLE-SAINT-AMAND / BOHAIN-EN-VERMANDOIS - (stations n°0020220007 / 0020220018 - zone spéciale de dégagement: 200 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 8 juin 1984 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Communes de la CASQ concernées : **Essigny-le-Petit, Fonsomme, Harly, Homblières, Mesnil-Saint-Laurent et Neuville-Saint-Amand** **Liaison Hertzienne NEUVILLE-SAINT-AMAND / CHAUNY** (stations n°0020220007 / 0020220010 - zone spéciale de dégagement: 200 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 19 décembre 1988 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Communes de la CASQ concernées : **Jussy, Montescourt-Lizerolles et Neuville-Saint-Amand** **Liaison Hertzienne NEUVILLE-SAINT-AMAND / GUISE** (stations n°0020220007 / 0020220016 - zone spéciale de dégagement: 100 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 12 décembre 1989 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Communes de la CASQ concernées : **Homblières, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent et Neuville-Saint-Amand**	75015 PARIS

			Station Hertzienne SAINT-QUENTIN SAINT LAZARE (station n°0020220031 - zone secondaire de dégagement: 950 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 7 mars 1991 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Commune de la CASQ concernée : **Saint-Quentin** **Station Hertzienne SAINT-QUENTIN GAMBETTA** (station n°0020220032 - zone secondaire de dégagement: 500 mètres - gestionnaire: FRANCE TELECOM) instaurée par décret du 7 mars 1991 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 1er mars 2021 Commune de la CASQ concernée : **Saint-Quentin** **Station Hertzienne GAUCHY MOULIN DE TOUS VENTS** (station n°0020130001 - zone secondaire de dégagement: 500 mètres - gestionnaire: T.D.F. - DO PARIS) instaurée par décret du 5 décembre 1972 et abrogée par Arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 18 mars 2021 Commune de la CASQ concernée : **Gauchy**.	

PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Territoires
Unité Connaissance des Territoires

Vu pour être annexé à mon arrêté du

La Présidente
Frédérique MANGIN

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

PORTE A CONNAISSANCE

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
(Absence du PPRI et du PPRMT)

Partie NORD

Le 18 juillet 2012

Echelle : 1/50.000

LEGENDE

SERVITUDES

Communes à annexer Prefecto

A1_Zone de protection des forêts contre les incendies au centre de Vendeuil

AC1_Servitude liée aux monuments historiques classés_Vendeuil_MHPR

AC1_Servitude liée aux monuments historiques classés_Vendeuil_MHPR

AC1_Servitude liée aux monuments historiques classés_Vendeuil_MHPR

AC1_Servitude liée aux monuments historiques classés_Vendeuil_MHPR

AC2_Servitude relative aux sites inscrits

AC2_Servitude relative aux sites inscrits

AS1_Servitude de protection des eaux potables et minérales_ARBOUX

AS1_Servitude de protection des eaux potables et minérales_ARBOUX

AS1_Servitude de protection des eaux potables et minérales_ARBOUX

E.1.1_Servitude liée aux voies ferrées et aérodromes et aéronefs_SNCF

E.1.1_Servitude liée aux voies ferrées et aérodromes et aéronefs_SNCF

I1bis_Communication et installation de portée hertzienne_TRAVIL

I1bis_Communication et installation de portée hertzienne_TRAVIL

I3_Servitude relative au transport de gaz naturel_LIGNE

I4_Servitude relative au transport d'énergie électrique_IN 14

I4_Servitude relative au transport d'énergie électrique_IN 14

I4_Servitude relative au transport d'énergie électrique_IN 14

INB1_Servitude relative à la protection des centrales nucléaires

PM2_Servitude tenant des réservoirs classés pour la protection de l'environnement_ZNIEFF

PM2_Servitude tenant des réservoirs classés pour la protection de l'environnement_ZNIEFF

PM3_Servitude tenant au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)_Bayer_Ginec

PM3_Servitude tenant au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)_Bayer_Ginec

PM3_Servitude tenant au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)_Bdl_Verre_Vitrex

PT3_Servitude aux télécommunications de réception : le tracé indiqué aux agents de l'opérateur pour

T1_Servitude relative aux voies ferrées

T5_Servitude aéronautique de dégagement_PRBOU

T5_Servitude aéronautique de dégagement_SUR_QUIRY

T5_Servitude aéronautique de dégagement_VILLERS

T5_Servitude aéronautique de dégagement_VESLY

T5_Servitude aéronautique de dégagement_Total

T7_Zone à formaliser des servitudes de dégagement des aérodromes

EQ_IEN

H_041_BOUSIN_P_362

- conservée
- autorisée
- en cours d'instruction
- annulée par le Préfet
- annulée par le juge
- abandonnée par le pétitionnaire
- caducque
-

H_RAC_BD_CSN_S_012

REFERENCIELS

Communes de la CA du Saint-Quentinois

PARCELLES-CNSQ

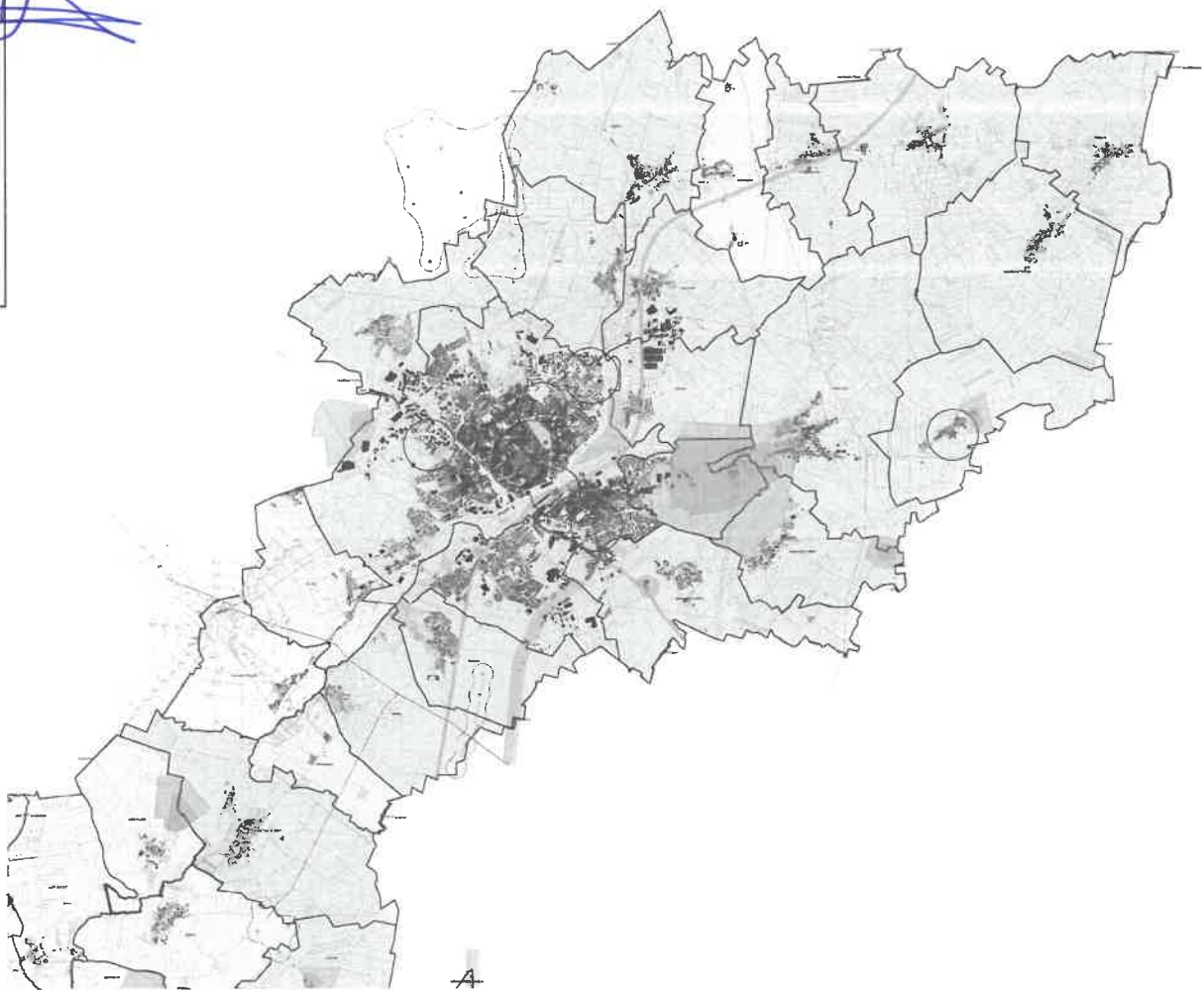

PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Territoires
Unité Connaissance des Territoires

Vu pour être annexé à mon arrêté en date

La Présidente
Frédérique MACAREZ

DEPARTEMENT DE L'AISNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

PORTE A CONNAISSANCE

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (Absence du PPRI et du PPRMT)

Partie SUD

Echelle 1/25000

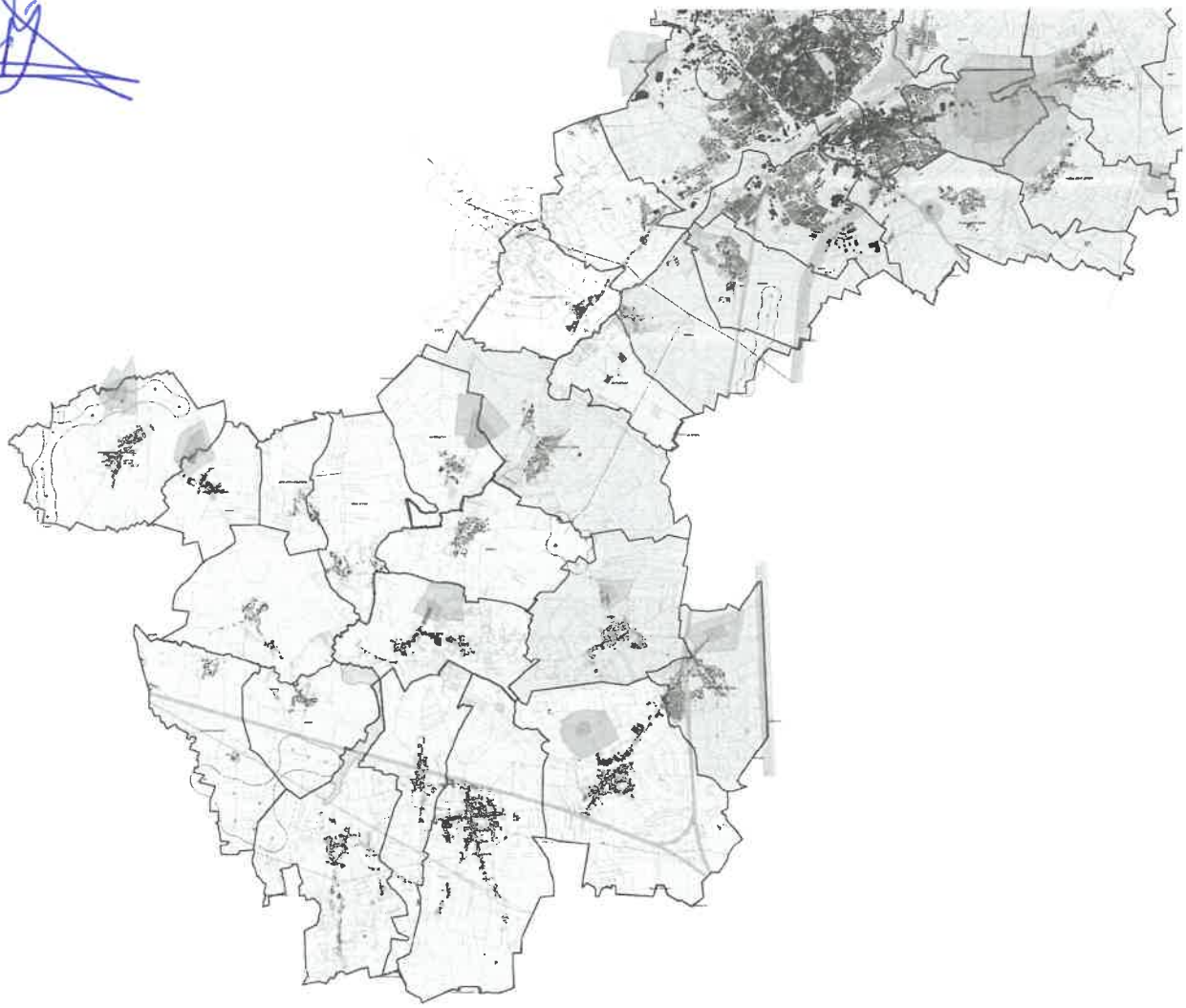

LEGENDE

SERVITUDES

Commune à Zonage Archéo

AC_Zone de protection des bois et forêts soumis au régime forestier

AC1_Servitude liée aux Monuments Historiques_classé_point

AC1_Servitude liée aux Monuments Historiques_inscrits_point

AC1_Servitude liée aux Monuments Historiques_classé_polygone

AC1_Servitude liée aux Monuments Historiques_inscrit_polygone

AC2_Servitude relative aux sites inscrits

AC3_Servitude relative aux sites naturels et paysagers de protection

AS3_Servitude de protection des eaux potables et minérales_ponctuel

AS3_Servitude de protection des eaux potables et minérales_surfacique

AS3_Servitude de protection des eaux potables et minérales_ligne

EL11_Servitude liée aux routes express et déviations d'agglomération_ligne

EL11_Servitude liée aux routes express et déviations d'agglomération_polygone

I1bis_Canalisations et installations de pipelines par la SNCF

I1bis_Canalisations et installations de pipelines par la SNCF_zone

I3_Servitude relative au transport de gaz naturel (LTGN)

I4_Servitude relative au transport d'énergie électrique_ligne

I4_Servitude relative au transport d'énergie électrique_point

I4_Servitude relative au transport d'énergie électrique_polygone

INT1_Servitude relative à la protection des Centres PTT

PM2_Servitude suite des installations classées pour la protection de l'environnement_ligne

PM2_Servitude suite des installations classées pour la protection de l'environnement_point

PM3_Servitude liée au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)_zone_point

PM3_Servitude liée au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)_zone_zonage

PM3_Servitude liée au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)_SUP_PPRT_valeur

PT1_Obligation pour les propriétaires de ouvrage le libre passage aux agents de l'Internet, Voir

T7_Servitude relative aux vols basses

T5_Servitude aéronautique de dégagement_aérodr

T5_Servitude aéronautique de dégagement_fort_point

T5_Servitude aéronautique de dégagement_publiée

T5_Servitude aéronautique de dégagement_réel

T5_Servitude aéronautique de dégagement_inf

T5_Zone à l'intérieur des aires de dégagement aéronautiques

EQUIPEMENT

N_PMC_EQUIPEMENT_PT_ICO

- cimetière
- autoroute
- en cours d'exécution
- réalisée par le France
- arrêtée par le préfet
- abandonnée par le préfet
- déclassée

N_PMC_EQUIPEMENT_S_ICO

Vu pour être annexé à mon arrêté du 11 AVR. 2023

La Présidente
Frédérique MACAREZ

tés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange

NOR : *ECOI2106326A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1er. – Sont abrogés les décrets instituant, au profit de France Télécom devenue Orange, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques ou des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexes I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1er mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE

ANNEXES

ANNEXE I ABROGATION SUP PTT

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE DES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE FRANCE TÉLÉCOM

1. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/POSTE ÉLECTRIQUE, N° ANFR 0010220056
2. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIVIERES/ALLÉE DU ROY, N° ANFR 0020220002
3. Décret PTTS9200260D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
4. Décret PTTS9200260D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D, N° ANFR 0020220007
5. Décret MIPP9500743D du 30 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER, N° ANFR 0020220009
6. Décret INDP9500442D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAON/ALL J. MARTINOT, N° ANFR 0020220011
7. Décret MIPP9600053D du 29 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY, N° ANFR 0020220013
8. Décret INDP9500442D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station d'URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE, N° ANFR 0020220021
9. Décret INDP9400611D du 16 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GOUSSANCOURT/LES PÂTIS, N° ANFR 0020220028
10. Décret MIPP9600190D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTCORNET/R ARISTIDE BRIAND, N° ANFR 0020220029
11. Décret INDP9400769D du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURBOIN/HAUCHE, N° ANFR 0020220030

12. Décret PTTS9100208D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CENTRAL TÉLÉPHON, N° ANFR 0020220031

13. Décret PTTS9100208D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CTRE PRINCIPAL D, N° ANFR 0020220032

14. Décret INDI9401447D du 28 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD, N° ANFR 0030220004

15. Décret PTTT9001045D du 28 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREIGNAT/CIMETIERE DU BOURG, N° ANFR 0030220005

16. Décret PTTT9001045D du 28 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DESIRE/GOËLAT D943, N° ANFR 0030220006

17. Décret PTTS9100314D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTLUCON/VIEUX CHATEAU TOUR, N° ANFR 0030220021

18. Décret PTTS9100334D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-YORRE/R DU 8 MAI 1945, N° ANFR 0030220023

19. Décret PTTS9100334D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/PENARD, N° ANFR 0030220024

20. Décret PTTS9100334D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GANNAT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0030220025

21. Décret INDP9401447D du 28 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTLUCON/R DU GOUR DU PUY-PYL, N° ANFR 0030220028

22. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-LES-ALPES/PONT DES, N° ANFR 0040220001

23. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COLMARS/MONT LAUPON, N° ANFR 0040220002

24. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARS-COLMARS/RTE DU PUY, N° ANFR 0040220003

25. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLOS/7319, R DE LA SALLE DES , N° ANFR 0040220004

26. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARCELONNETTE/LA SALCE, N° ANFR 0040220005

27. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES/SOMME, N° ANFR 0040220007

28. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOLONNE/INCONNU, N° ANFR 0040220008

29. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/INC, N° ANFR 0040220009

30. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAP/BRÉMONT, N° ANFR 0050220001

31. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THEUS/MONT COLOMBIS, N° ANFR 0050220002

32. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RISOUL/L'HOMME DE PIERRE, N° ANFR 0050220003

33. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/BOU, N° ANFR 0050220004

34. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIANCON/PL DU CHAMP DE MARS, N° ANFR 0050220005

35. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-SUR-MER/MONT LEUZ, N° ANFR 0060220001

36. Décret du 18 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NICE/36,R GOUNOD, N° ANFR 0060220002

37. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station d'UTELLE/CRETE DE LA MADONE, N° ANFR 0060220004

38. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/PL DE RIO, N° ANFR 0060220008

637. Décret PTTS9200571D du 17 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARTHENAY/2, R JEAN MACÉ, N° ANFR 0790220007.

638. Décret PTTT9000280D du 09 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS/PL DU, N° ANFR 0790220009

639. Décret PTTT8900589D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAUZE-VAUSSAIS/INCONNU, N° ANFR 0790220010

640. Décret PTTT8900399D du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BUSSEAU/LE SUCHAUD, N° ANFR 0790220011

641. Décret PTTT8900589D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CERIZAY/LONGCHAMP, N° ANFR 0790220012

642. Décret PTTT9000280D du 09 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-THOUET/LA BRESSA, N° ANFR 0790220013

643. Décret PTTS9100235D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHIZE/LES TROIS JOURNAUX, N° ANFR 0790220015

644. Décret PTTS9200573D du 17 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THENEZAY/IMP DERRIERE L'EGLISE, N° ANFR 0790220016

645. Décret PTTS00366D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUTHEUX/LES VINGT QUATRE, N° ANFR 0800220001

646. Décret MIPP9600238D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROYE/FAUBOURG ST PIERRE, N° ANFR 0800220002

647. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEUSE, N° ANFR 0800220003

648. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTDIDIER/MOULIN CARDENIER, N° ANFR 0800220005

649. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUSSU/LA FLAQUE, N° ANFR 0800220006

650. Décret du 19 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE, N° ANFR 0800220007

651. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DURY/MONT MARTIN, N° ANFR 0800220008

652. Décret MIPP9500013D du 23 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAM/CHEM D'ACCÈS AU PORT, N° ANFR 0800220014

653. Décret MIP00400D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBERT/LA JUSTICE, N° ANFR 0800220016

654. Décret du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMIENS/PAUL CLAUDEL, N° ANFR 0800220017

655. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE, N° ANFR 0800220018

656. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIGNIERES-CHATELAIN/TERRAIN DE, N° ANFR 0800220019

657. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUCAMPS-LE-VIEUX/AUTOCOMMUTA, N° ANFR 0800220020

658. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOLLIENS-DREUIL/LA VALLÉE BIOT, N° ANFR 0800220021

659. Décret INDP9400736D du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SENARPONT/LA REDERIE, N° ANFR 0800220031

660. Décret MIPP 00400D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CURLU/LES BAUDES, N° ANFR 0800220032

661. Décret INDP9500381D du 14 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CROTOY/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0800220035

662. Décret PTTS00366D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARGOEUVES/LE MONT COURSELLE, N° ANFR 0800220036

772. Décret du 26 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOUMEA/ILE NOU, N° ANFR 9880220001
773. Décret du 21 mai 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AJACCIO/R LORENZO VERO, N° ANFR 02A0220001
774. Décret du 21 mai 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COTI-CHIAVARI/PUNTA DI PINSELL, N° ANFR 02A0220002
775. Décret du 21 mai 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SARTENE/INCONNU, N° ANFR 02A0220003

ANNEXE II ABROGATION SUP PT2

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE DES OBSTACLES INSTITUÉES AU PROFIT DE FRANCE TÉLÉCOM

1. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEU-D'IZENAVE/CRÊT DE L'AVOCA, N° ANFR 0010220002
2. Décret du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIEU-D'IZENAVE/CRÊT DE L'AVOCA à PLATEAU D'HAUTEVILLE/BELLIGNEU
3. Décret du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIEU-D'IZENAVE/CRÊT DE L'AVOCA à ARANC/SALANDROU
4. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/1011, R LÉON, N° ANFR 0010220004
5. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLATEAU D'HAUTEVILLE/BELLIGNEU, N° ANFR 0010220005
6. Décret du 14 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLATEAU D'HAUTEVILLE/PLANACHAT, N° ANFR 0010220006
7. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEX/R DES ACACIAS, N° ANFR 0010220007
8. Décret INDP6400920D du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEX/R DES ACACIAS, N° ANFR 0010220007
9. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEX/R DES ACACIAS, N° ANFR 0010220007
10. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010220008
11. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEY/60 R PAUL CHASTEL, N° ANFR 0010220009
12. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEY/60 R PAUL CHASTEL, N° ANFR 0010220009
13. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEY/60 R PAUL CHASTEL à SAINT-GENIX-LES-VILLAGES/LESRI
14. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIJOUX/BUREAU DE POSTE, N° ANFR 0010220010
15. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LELEX/EN CHAPELLON, N° ANFR 0010220011
16. Décret du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOGNENEINS/LE BOIS DIEU, N° ANFR 0010220013
17. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARANC/MAUPRA, N° ANFR 0010220014
18. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARANC/SALANDROU, N° ANFR 0010220015
19. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGLEFORT/BEZONNE, N° ANFR 0010220018
20. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANGLEFORT/BEZONNE à AIX-LES-BAINS/2 R DES MARQUISA
21. Décret du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-EN-BRESSE/R JULIETTE RÉC, N° ANFR 0010220019
22. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010220020

23. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD à CURCIAT-DONGALON/CD 97
24. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD à MONTREVEL-EN-BRESSE/LES CARRON
25. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEREVERSURE/ST-ALBAN, N° ANFR 0010220021
26. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURCIAT-DONGALON/CD 97, N° ANFR 0010220023
27. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREVEL-EN-BRESSE/LES CARRON, N° ANFR 0010220024
28. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONCIN/INCONNU, N° ANFR 0010220025
29. Décret PTTT8900291D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORTAN/R DE LA ROCHE, N° ANFR 0010220026
30. Décret PTTT8900291D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORTAN/BOIS DE CHATELARD, N° ANFR 0010220027
31. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERRIERES-DE-BRIORD/LE PETIT S, N° ANFR 0010220028
32. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERRIERES-DE-BRIORD/LE PETIT S à CREYS-MEPIEU/CNPE CREYS MALVIL
33. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERRIERES-DE-BRIORD/LE PETIT S à PARMILIEU/LE SERVERIN
34. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBUTRIX/LES BROSSES, N° ANFR 0010220029
35. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMBUTRIX/LES BROSSES à PARMILIEU/LE SERVERIN
36. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARVES ET NATTAGES/MONTPELLAZ, N° ANFR 0010220030
37. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARVES ET NATTAGES/MONTPELLAZ à CULOZ/BEL AIR
38. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CULOZ/BEL AIR, N° ANFR 0010220031
39. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CULOZ/INCONNU, N° ANFR 0010220032
40. Décret PTTT8700645D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORVEISSIAT/AUX GENIÈVRES, N° ANFR 0010220035
41. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VULBAS/LA MIERE, N° ANFR 0010220040
42. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREGNIER-CORDON/LA BRUYÈRE, N° ANFR 0010220041
43. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/5 R B, N° ANFR 0010220053
44. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/LE SO, N° ANFR 0010220054
45. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de INJOUX-GENISSIAT/LES ILETTES, N° ANFR 0010220055
46. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/POSTE ÉLECTRIQUE, N° ANFR 0010220056
47. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/COTE FONTAINE, N° ANFR 0010220057
48. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLLONGES/CRET D'EAU, N° ANFR 0010220061
49. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRECY-SUR-SERRE/CHEM VICINAL D, N° ANFR 0020220001

50. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CRECY-SUR-SERRE/CHEM VICINAL D à LAON/ALL J. MARTINOT
51. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIVIERES/ALLÉE DU ROY, N° ANFR 0020220002
52. Décret du 01 juin 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIVIERES/ALLÉE DU ROY à MARGNY-LES-COMPIEGNE/LES OUINE
53. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIVIERES/ALLÉE DU ROY à CREPY-EN-VALOIS/BLD VICTOR HUG
54. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
55. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
56. Décret INDP9400610D du 07 juillet 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à GOUSSANCOURT/LES PÂTIS
57. Décret INDP9400844D du 06 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à COURBOIN/HAUCHE
58. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY
59. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER
60. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à GANDELU/LES GRANGES
61. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GANDELU/LES GRANGES, N° ANFR 0020220005
62. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D, N° ANFR 0020220007
63. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D à BOHAIN-EN-VERMANDOIS/R MARTHE
64. Décret PTTT8800779D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D à CHAUNY/CHEM DE GRAISSET
65. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D à GUISE/LE BOIS DES HAYETTES
66. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VINCY-REUIL-ET-MAGNY/LA MOTTE, N° ANFR 0020220008
67. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER, N° ANFR 0020220009
68. Décret PTTT8800779D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUNY/CHEM DE GRAISSET, N° ANFR 0020220010
69. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAON/ALL J. MARTINOT, N° ANFR 0020220011
70. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAON/ALL J. MARTINOT à MARLE/AV DE VERDUN
71. Décret INDP8401467D du 18 janvier 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAON/ALL J. MARTINOT à URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE
72. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARLE/AV DE VERDUN, N° ANFR 0020220012
73. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY, N° ANFR 0020220013
74. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY à FERE-EN-TARDENOIS/CH DE SERING

75. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FERE-EN-TARDENOIS/CH DE SERING, N° ANFR 0020220014

76. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FERE-EN-TARDENOIS/4 R DU CHATE, N° ANFR 0020220015

77. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUISE/LE BOIS DES HAYETTES, N° ANFR 0020220016

78. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUISE/LE BOIS DES HAYETTES à ETREUX/LA GRANDE RUE

79. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUISE/LE BOIS DES HAYETTES à HIRSON/LA DÉRAUDERIE

80. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HIRSON/LA DÉRAUDERIE, N° ANFR 0020220017

81. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOHAIN-EN-VERMANDOIS/R MARTHE, N° ANFR 0020220018

82. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETREUX/LA GRANDE RUE, N° ANFR 0020220019

83. Décret INDP8401467D du 18 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE, N° ANFR 0020220021

84. Décret INDP9400610D du 07 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOUSSANCOURT/LES PÂTIS, N° ANFR 0020220028

85. Décret INDP9400844D du 06 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURBOIN/HAUCHE, N° ANFR 0020220030

86. Décret PTTT9100009D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CENTRAL TÉLÉPHON, N° ANFR 0020220031

87. Décret PTTT9100009D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CTRE PRINCIPAL D, N° ANFR 0020220032

88. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YZEURE/LES JABOTS, N° ANFR 0030220001

89. Décret PTTT8801021D du 09 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à FRANCHESSE/LES PLACES

90. Décret PTTT8800835D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à DOMPIERRE-SUR-BESBRE/LES MISER

91. Décret PTTT8900136D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à CHATEL-DE-NEUVRE/LES REBOURSES

92. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à NADES/BOIS DES MENUS

93. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à LE VERNET/LES HURLEVENTS

94. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE

95. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VERNET/LES HURLEVENTS, N° ANFR 0030220002

96. Décret PTTT8800915D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VERNET/LES HURLEVENTS à SAINT-CLEMENT/LES AYES

97. Décret PTTS0100333D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VERNET/LES HURLEVENTS à GANNAT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

98. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NADES/BOIS DES MENUS, N° ANFR 0030220003

99. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NADES/BOIS DES MENUS à SAINT-ELOY-LES-MINES/86 AV JEA

Vu pour être annexé à mon arrêté du 11 AVR. 2023

La Présidente
Frédérique MACAREZ

:és, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF

NOR : *ECOI2108402A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1er. – Par le présent arrêté, sont abrogés les décrets instituant, au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexe I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE

ANNEXES

ANNEXE I ABROGATION SUP PT7

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

1) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010130001
2) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NURIEUX-VOLOGNAT/LA COTE, N° ANFR 0010130002
3) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010130003
4) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/A LA TO, N° ANFR 0010130005
5) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TENAY/LA COMBE, N° ANFR 0010130007
6) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES NEYROLLES/SOUS LA GRANDE C, N° ANFR 0010130008
7) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OYONNAX/LA GRANDE ROCHE, N° ANFR 0010130009
8) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/SORGI, N° ANFR 0010130010
9) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIRIEU-LE-GRAND/LE VILLAGE, N° ANFR 0010130013
10) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DORTAN/MAISSIAT, N° ANFR 0010130015
11) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/LES ARAINES, N° ANFR 0010130018

12) Décret du 19 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORMARANCHE-EN-BUGEY/AU BOUJON, N° ANFR 0010130020

13) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/SERRIER, N° ANFR 0010130033

14) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAUCHY/MOULIN DE TOUS VENTS, N° ANFR 0020130001

15) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EPIEDS/COURPOIL, N° ANFR 0020130002

16) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HIRSON/LES CHAMPS ÉLYSÉES, N° ANFR 0020130004

17) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA, N° ANFR 0020130005

18) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GROUGIS, N° ANFR 0020130006

19) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAON/R DU 13 OCTOBRE, N° ANFR 0020130007

20) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CREZANCY/LE CRUCHERON, N° ANFR 0020130008

21) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEURY/MEUNIER NOIR, N° ANFR 0020130009

22) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHEZY-SUR-MARNE/LE PETIT TRONC, N° ANFR 0020130010

23) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLIERS-SAINT-DENIS/L'HÔPITAL, N° ANFR 0020130011

24) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOY-DE-L'AISNE/STATION DE RÉÉM, N° ANFR 0020130014

25) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WISSIGNICOURT/LA MONTAGNE, N° ANFR 0020130017

26) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE VILHAIN/LE POINT DE VUE, N° ANFR 0030130001

27) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURBON-L'ARCHAMBAULT/GROUPE S, N° ANFR 0030130006

28) Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CUSSET/NANTILLE, N° ANFR 0030130007

29) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIGNE-LES-BAINS/LANDRAN, N° ANFR 0040130001

30) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/CHA, N° ANFR 0040130002

31) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JURS/LES GOURETTES, N° ANFR 0040130003

32) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARREME/LIEYE, N° ANFR 0040130015

33) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAUDON-NORANTE/LE TOUERT, N° ANFR 0040130021

34) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRAS-D'ASSE/LEVILLAGE RUINE, N° ANFR 0040130028

35) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIGNE-LES-BAINS/LES FOURCHES, N° ANFR 0040130029

36) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GREOUX-LES-BAINS/RAVIN DE CHIO, N° ANFR 0040130034

37) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLUMANC/LE CLOUET, N° ANFR 0040130036

38) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORIEZ/LA PETITE GRAU, N° ANFR 0040130037

39) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FORCALQUIER/LES CABANONS, N° ANFR 0040130039

40) Décret du 6 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLONS/SUD, N° ANFR 0040130042

41) Décret du 6 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAMBRUISSE/REBIERE, N° ANFR 0040130044

42) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CERESTE/LA GARDETTE, N° ANFR 0040130052

1066) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PORTO-VECCHIO/PUNTA DI VARRA, N° ANFR 02A0130014

1067) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRASSETO/COL DE GRANACE, N° ANFR 02A0130015

1068) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ZICAVO/CAVATELLO, N° ANFR 02A0130025

1069) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GROSSETO-PRUGNA/TAVULA (CIMETI, N° ANFR 02A0130039

1070) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOCOGNANO/COL DE VIZZAVONA, N° ANFR 02A0130040

1071) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PIANA/MONTE SAN GHIABICU, N° ANFR 02A0130052

1072) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PALNECA/SERIVANO, N° ANFR 02A0130055

1073) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CIAMANNACCE/PIANNELLO, N° ANFR 02A0130070

1074) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COGNOCOLI-MONTICCHI/FICA BIANC, N° ANFR 02A0130088

1075) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BASTIA/SERRA DI PIGNO, N° ANFR 02B0130001

1076) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVATOGGIO/COL DE SALVI, N° ANFR 02B0130004

1077) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANTISANTI/CASTELLO VECCHIO, N° ANFR 02B0130010

1078) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAN-GIULIANO/ALISTRO, N° ANFR 02B0130011

1079) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA/CAPO, N° ANFR 02B0130026

1080) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VENACO/COL DE BEL GRANAJO, N° ANFR 02B0130035

ANNEXE II ABROGATION SUP PT2

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE LES OBSTACLES INSTITUÉES AU PROFIT DE TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

1) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010130001

2) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NURIEUX-VOLOGNAT/LA COTE, N° ANFR 0010130002

3) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010130003

4) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/A LA TO, N° ANFR 0010130005

5) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TENAY/LA COMBE, N° ANFR 0010130007

6) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES NEYROLLES/SOUS LA GRANDE C, N° ANFR 0010130008

7) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OYONNAX/LA GRANDE ROCHE, N° ANFR 0010130009

8) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/SORGI, N° ANFR 0010130010

9) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIRIEU-LE-GRAND/LE VILLAGE, N° ANFR 0010130013

10) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORTAN/MAISSIAT, N° ANFR 0010130015

11) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/LES ARAINES, N° ANFR 0010130018

12) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORMARANCHE-EN-BUGEY/AU BOUJON, N° ANFR 0010130020

13) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/SERRIER, N° ANFR 0010130033

14) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAUCHY/MOULIN DE TOUS VENTS, N° ANFR 0020130001

15) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPIEDS/COURPOIL, N° ANFR 0020130002

16) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EPIEDS/COURPOIL à MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE

17) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EPIEDS/COURPOIL à HAUTVILLERS/LES LHUYS

18) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HIRSON/LES CHAMPS ÉLYSÉES, N° ANFR 0020130004

19) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA, N° ANFR 0020130005

20) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROUGIS, N° ANFR 0020130006

21) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROUGIS à LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA

22) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROUGIS à SAILLY-SAILLISEL/STATION TDF D

23) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAON/R DU 13 OCTOBRE, N° ANFR 0020130007

24) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREZANCY/LE CRUCHERON, N° ANFR 0020130008

25) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEURY/MEUNIER NOIR, N° ANFR 0020130009

26) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEZY-SUR-MARNE/LE PETIT TRONC, N° ANFR 0020130010

27) Décret du 21 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLIERS-SAINT-DENIS/L'HÔPITAL, N° ANFR 0020130011

28) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOY-DE-L'AISNE/STATION DE RÉÉM, N° ANFR 0020130014

29) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WISSIGNICOURT/LA MONTAGNE, N° ANFR 0020130017

30) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VILHAIN/LE POINT DE VUE, N° ANFR 0030130001

31) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VILHAIN/LE POINT DE VUE à NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES

32) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBON-L'ARCHAMBAULT/GROUPE S, N° ANFR 0030130006

33) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUSSET/NANTILLE, N° ANFR 0030130007

34) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/CHA, N° ANFR 0040130002

35) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/CHA, N° ANFR 0040130002

36) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JURS/LES GOURETTES, N° ANFR 0040130003

37) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARREME/LIEYE, N° ANFR 0040130015

38) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUDON-NORANTE/LE TOUERT, N° ANFR 0040130021

39) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAS-D'ASSE/LEVILLAGE RUINE, N° ANFR 0040130028

40) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIGNE-LES-BAINS/LES FOURCHES, N° ANFR 0040130029

41) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GREOUX-LES-BAINS/RAVIN DE CHIO, N° ANFR 0040130034

42) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLUMANC/LE CLOUET, N° ANFR 0040130036